

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-468

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 5

À l'alinéa 31, substituer aux mots :

« . Toutefois, le *b* de son 1° »

les mots :

« , à l'exception du *b* du 1° qui ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.